



LIVRE DES RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT NUMÉRO AO-XXX

AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A.1 » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par l'ajout de l'avenue suivante à la liste des signaux d'arrêt sur les chemins publics et aux intersections de chemins publics :

« Thérèse-Lavoie-Roux, avenue intersection Champagneur, avenue »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX JUIN 2023.

Laurent DESBOIS
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	02 mai 2023
Adoption du premier projet de règlement :	02 mai 2023
Adoption du règlement :	06 juin 2023

Dossier 1236069016

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA23 16 XXX
DU XX JUIN 2023